



## AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Chers Actionnaires,

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la société SOFAC, tenue le 17 novembre 2023, a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 17 250 000 (dix-sept millions deux cent cinquante mille) dirhams pour le porter de 193 200 000 dirhams à 210 450 000 dirhams, par émission de 172 500 (cent soixante-douze mille cinq cents) actions ordinaires nouvelles de 100 dirhams de valeur nominale chacune, émises au prix de 579,71 (cinq cent soixante-dix-neuf dirhams et soixante et onze centimes) dirhams par action, pour un montant global de 99 999 975 (quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-quinze) dirhams prime d'émission incluse, à libérer en numéraire par versement d'espèces et/ou compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, intégralement à la souscription.

L'assemblée générale a décidé en outre que les propriétaires des actions anciennes pourront souscrire aux 172 500 (cent soixante-douze mille cinq cents) actions nouvelles par l'exercice :

- d'un droit préférentiel de souscription à titre irréductible qui s'exercera à raison de cinq (5) actions nouvelles pour cinquante-six (56) actions anciennes.
- d'un droit de souscription à titre réductible en vue de la répartition des actions non absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible, laquelle répartition s'effectuera au prorata du nombre d'actions anciennes ou droits y afférents possédés par les souscripteurs, dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions.

L'assemblée générale a fixé la période de souscription, aux actionnaires, pour la période allant du 28 novembre 2023 au 18 décembre 2023 inclus.

Conformément à la loi, les actionnaires pourront renoncer, pendant le délai de souscription, à leur droit préférentiel. Ils pourront, pendant ce délai, le négocier ou le céder dans les mêmes conditions que l'action elle-même. Les actionnaires devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la cession des rompus qui s'avèrerait nécessaire pour l'attribution d'un nombre entier d'actions.

Dans le cas où les actions nouvelles ne seraient pas souscrites en intégralité à l'issue du délai de souscription visé ci-dessus, le montant de l'augmentation de capital pourra être limité au montant des souscriptions effectivement reçues à la clôture du délai de souscription.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et seront complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires à compter de cette date.

### À propos de SOFAC

Créée en 1947, SOFAC est une entreprise de premier plan du crédit à la consommation et du leasing au Maroc, offrant de multiples services de financement à destination des ménages, des professionnels et des petites et moyennes entreprises. Afin de mieux satisfaire les besoins de ses clients, SOFAC met à leur disposition toute son expertise à travers son réseau d'agences propres, d'agents agréés et sa plateforme digitale Crediz. SOFAC propose en outre la gestion pour compte au profit de ses partenaires et actionnaires de référence, mais aussi des produits d'assurance à travers sa filiale Sofassur et des solutions de financements structurés grâce à sa filiale SSF (Sofac Structured Finance). Bénéficiant de l'expertise de ses actionnaires, notamment CIH Bank et Barid Al Maghrib, SOFAC s'impose aujourd'hui parmi les acteurs incontournables sur le marché, contribuant activement au développement économique et social des différentes régions de son implantation.

### Contact investisseurs

Mme Asmae Zouhal  
azouhal@sofac.ma

Société anonyme au capital  
de 193 200 000 dirhams  
Siège social : 57, Bd Abdelmoumen –  
Casablanca - RC Casablanca 29.095

Les avis et communiqués sont disponibles  
sur la rubrique  
"Publications financières"  
du site web : [www.sofac.ma](http://www.sofac.ma)